Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200919-2020-116-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020

N° 2020-116

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 11 Septembre 2020, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 19 Septembre 2020 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : 35

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI (partie au point n° 2020-116 puis pouvoir à Mme VALLETON), M. MARAN (parti au point n° 2020-104 puis pouvoir à Mme VAUBAN, puis revenu au point n° 2020-117), Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON, M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, M. VALLETON, M. LLEDO, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG, Mme OUARET, Mme ANCHARUZ, M. GALIN, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN (parti au point n° 2020-103 puis pouvoir à Madame YOUSSOUF), Mme BEN HADJ KHALIFA, M. SCAGNI, M. FAGUIER, Mme BENHSAINE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absent ayant donné procuration : 4

Mme KASMI	qui a donné pouvoir à M. BEAUDEAU
M. LE NEINDRE	qui a donné pouvoir à M. POURPOINT
Mme ROLAND	qui a donné pouvoir à M. FAGUIER
M. CHIROUSE	qui a donné pouvoir à Mme PHILIPPON-VERMOND

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200919-2020-116-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme VERTÉ est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET : PREVENTION - TRANQUILLITE
Désignation d'un correspondant du Conseil Municipal au sein du Comité Départemental de la Prévention Routière de la Seine-Saint-Denis.
Délibération n° 2020-116

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu le Rapport ci-annexé,

Considérant que le Comité Départemental de la Prévention Routière de la Seine-Saint-Denis a souhaité que le Conseil Municipal désigne en son sein un élu correspondant qui serait leur interlocuteur privilégié,

Considérant que cet élu aurait à traiter notamment des problèmes de prévention et de sécurité routière en général mais aussi de l'organisation des sessions d'éducation routière dans les établissements scolaires, des stages de sensibilisation pour les conducteurs seniors, des réunions d'information pour les piétons âgés,

Après avis de la Réunion de la Majorité Municipale du 9 septembre 2020,

Ayant entendu son Rapporteur, Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 6 ABSTENTIONS
PAR 33 VOIX POUR

DECIDE

Article Unique : De désigner Monsieur Robert BEAUDEAU, correspondant municipal au sein du Comité Départemental de la Prévention Routière de la Seine-Saint-Denis.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,
FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS
VILLEPINTE, le 19 Septembre 2020

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis
Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200919-2020-116-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION PREVENTION TRANQUILLITE

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2020-116

Conseil Municipal du 19 Septembre 2020

RAPPORTEUR : *Madame le Maire*

OBJET : *XII - PREVENTION - TRANQUILLITE*

1 - Désignation d'un correspondant du Conseil Municipal au sein du Comité Départemental de la Prévention Routière de la Seine-Saint-Denis.

Le Comité Départemental de la Prévention Routière de la Seine-Saint-Denis a souhaité que le Conseil Municipal désigne en son sein un élu correspondant qui serait leur interlocuteur privilégié.

Cet élu aurait à traiter notamment des problèmes de prévention et de sécurité routière en général mais aussi de l'organisation des sessions d'éducation routière dans les établissements scolaires, des stages de sensibilisation pour les conducteurs seniors, des réunions d'information pour les piétons âgés.

CONCLUSION

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante de désigner Monsieur Robert BEAUDEAU, correspondant qui serait interlocuteur privilégié au sein du Comité Départemental de la Prévention Routière de la Seine-Saint-Denis.

Avis de la Réunion de la Majorité Municipale du 9 septembre 2020.